

Sir Stafford Cripps—il me faut faire attention avec ce nom—disait que tous les bureaucrates engagés par le gouvernement travailliste arrivé au pouvoir après la Seconde Guerre mondiale travaillaient à la production économique. Il était, bien entendu, le principal rêveur et bureaucrate et le régime tout entier s'est écroulé comme une maison de cartes que pousse un enfant. Pourquoi, monsieur le président? Parce que c'était un jeu d'enfant de démolir tant de choses établies selon ces rêves follement idéalistes et théoriques nés de l'imagination des uns et des autres, que ce soit dans des livres ou autrement, dont aucun n'avait jamais fait marcher une affaire. Aucun d'entre eux ne s'était jamais trouvé dans le cas d'avoir à financer des stocks; aucun n'avait eu à faire face au problème du paiement des salaires.

Une voix: Le député de Waterloo l'a fait.

L'hon. M. Lambert: Il se peut que le député de Waterloo se soit trouvé dans le cas, mais il n'était pas alors membre convaincu du NPD. Depuis lors, il a liquidé son affaire et n'a donc pas à s'en soucier.

Une voix: Ce n'est pas seulement cela qu'il a liquidé.

M. Saltsman: Ce n'est pas vrai.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Il n'est plus à la tête d'une entreprise.

M. Saltsman: Le député devrait dire la vérité et mettre les choses au point.

L'hon. M. Lambert: Il a cessé de diriger une entreprise qui marche bien.

Une voix: Saute de deux places vers la droite, Max.

L'hon. M. Lambert: C'est vraiment drôle. J'ai toujours eu l'impression que le NPD s'y entendait à merveille pour dire aux gens comment il convient de gérer leurs affaires. Mais ils n'appliquent pas ce règlement-là dans leur cas.

• (9.00 p.m.)

Une voix: Est-ce vrai, Max?

L'hon. M. Lambert: Ce sont des capitalistes à tout crin. Ils se conforment aux règles orthodoxes. Ils travaillent dur. Je ne disconviens pas que le député de Waterloo ait failli avoir des ulcères, à l'époque où il était en affaires. Sa tension artérielle avait monté et il faisait de l'insomnie.

M. Saltsman: Pour moi, cela s'est produit à mon arrivée ici.

L'hon. M. Lambert: Il gagnait de l'argent, monsieur le président.

Une voix: Des millions.

L'hon. M. Lambert: Il faisait travailler les gens. Il assurait de l'emploi.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député de Waterloo pose la question de privilège.

M. Saltsman: Je regrette de devoir poser la question de privilège, monsieur le président. Les remarques du repré-

sentant d'Edmonton-Ouest sont très intéressantes sans doute, mais j'espère qu'il va s'en tenir au sujet à l'étude, au lieu de s'intéresser à mes affaires et d'en faire une appréciation à la manière de Dun et Bradstreet.

M. le vice-président adjoint: C'est à la présidence d'en décider, il me semble.

L'hon. M. Lambert: Si je parle si longuement de mon ami, le député de Waterloo, c'est uniquement à cause de l'affection que lui porte la Chambre.

M. Lewis: Ne soyez pas jaloux.

L'hon. M. Lambert: Au dire du député, la charge de la petite entreprise au Canada, sous le régime en existence depuis plus de vingt ans, et sûrement au taux actuel de l'impôt sur le revenu de \$35,000, soit 25 p. 100 sous le système à deux niveaux en vigueur depuis onze ou douze ans, si j'ai bonne mémoire, a été ruineuse du point de vue de l'économie nationale. Il n'a pas précisé quelle méthode il préconiserait en échange, quel stimulant il accorderait à la petite entreprise et comment son système pourrait assurer un seul emploi de plus. Car enfin, le député doit bien se soucier de l'emploi. Le député de Laurier sait cela. Il en a parlé et a défendu le même point de vue devant le comité des finances.

La bonne marche des affaires du pays dépend des emplois fournis. Les gens sont intéressés par le nombre d'emplois. Ils veulent trouver un nouvel emploi ou un qui leur convienne afin de pouvoir être logés décemment, nourrir leur famille et faire des économies en vue de l'avenir. Voilà ce qui préoccupe l'homme de la rue. Peu importe qu'il gagne \$50,000 ou \$5,000 par an, selon ses capacités; nous avons tous la même philosophie. C'est cela qu'il faut prendre en considération pour la base même du régime fiscal, basé sur des encouragements.

L'homme est étrange. Peut-être suis-je un peu subjectif à cet égard. Je travaille toujours mieux lorsque j'ai une carotte devant moi, un encouragement ou un but, que lorsque je suis soumis aux restrictions et aux limitations de règlements stricts. C'est la motivation qu'il nous faut au Canada. Après tout, nous ne devons pas seulement faire face à la concurrence sur le plan national mais sur le marché international aussi. La situation devient de plus en plus difficile. Ce bill fourmille de sujets de découragement. Il n'y a rien d'autre dans les articles concernant les corporations. J'ai examiné tous ces articles que le suppléant de Votre Honneur nous a indiqués comme devant faire l'objet de nos débats d'aujourd'hui. Je crois que moins de la moitié sont nouveaux. La plupart sont intitulés «impôt sur» et «impôt supplémentaire sur». Si l'on garde présentes à l'esprit les diverses ramifications, il est presque impossible de trouver des articles empruntés à la loi précédente.

J'ai pu en trouver huit ou neuf, que je suis prêt à discuter avec le secrétaire parlementaire ou le leader du gouvernement à la Chambre comme je l'ai fait vendredi après-midi de façon à démontrer que ce débat peut entraîner sur quelques points une certaine compréhension. La Chambre nous sert de forum où nous pouvons signaler les faiblesses ou faire valoir les points forts d'une mesure. C'est ce que j'ai tenté de faire tout en travaillant en même temps à dresser une liste d'articles que, après des consultations que j'aurai d'ici 10 heures ce soir, j'espère pouvoir soumettre à l'acceptation des députés.